

RUBRIQUE INCENDIE

Semaine de la prévention des incendies au Québec



C'EST DANS LA CUISINE QUE ÇA SE PASSE!



- * Éloignez les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés.
- * Orientez les poignées des casseroles ou des poêlons de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- * Posez les plats chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement.
- * Attention à la vapeur qui se dégage lors de la cuisson. Cette dernière pourrait vous causer de sérieuses brûlures aux bras et au visage.
- * Utilisez des mitaines pour sortir des plats du four.

Plan d'évacuation à la maison



Pourquoi avoir un plan d'évacuation ?

- * Pour éviter la confusion lors d'un incendie et s'assurer que tous les membres de la famille se rejoignent au même endroit en cas d'incendie.
- * S'assurer que tous les membres de la famille savent quoi faire en cas d'urgence.
- * Même si vous habitez seul, il est important de prévoir votre propre plan.

Faire son plan d'évacuation

- * Rassemblez toutes les personnes habitant chez vous. Trouvez toutes les portes et les fenêtres qui mènent à l'extérieur. Veillez à ce qu'elles s'ouvrent facilement.
- * Planifiez au moins deux façons de sortir de chaque pièce : la première sera la porte, tandis qu'une deuxième peut être une fenêtre ou une autre porte.
- * Choisissez un point de rassemblement sécuritaire, où tous devraient se rencontrer après avoir évacué le bâtiment. Vous devez être visible pour les services d'urgence.
- * Téléphonnez au **9-1-1** même si vous avez un système d'alarme.



Ménage d'automne



- * Assurez-vous de ne pas accumuler de matières combustibles et ou déchets combustibles, autour et à l'intérieur des bâtiments, qui en raison de leur quantité ou de leur emplacement, présentent un risque d'incendie anormal.
- * Nous vous conseillons de vous rendre dans un **écocentre** et/ou de vous informer sur les dates des collectes pour éviter d'accumuler des matières ou des déchets combustibles.
- * Assurez-vous d'avoir un permis de brûlage pour les feux à ciel ouvert (feuilles, bois etc.).
- * Ramenez ou faites ramoner votre cheminée par un professionnel avant d'utiliser votre appareil à combustible.



IMPORTANT

Assurez-vous que votre demeure soit munie d'un ou de plusieurs avertisseurs de fumée et avertisseurs de monoxyde de carbone fonctionnels et installés selon le aide du fabricant.

